

**BUREAU ELECTORAL**

Case postale  
CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : Le 26 janvier 2015  
N. réf : cmo

**Election complémentaire communale 2014/2015****Procès-verbal de l'élection tacite du Syndic**

Le Bureau électoral tient séance ce jour à 14h00 sous la présidence de Mme Carmen TANNER, Présidente, assistée de Madame Christine MORLEO, secrétaire.

Vu le rapport établi par le Greffe municipal attestant qu'une seule candidature a été déposée dans les délais en vue de l'élection du Syndic du 8 mars 2015, pour la fin de la législature 2011-2016,

considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 33 alinéa 1 lettre c de la LEDP et de l'arrêté de convocation de la Préfecture Jura-nord vaudois du 10 décembre 2014,

le Bureau électoral de la Commune d'Yverdon-les-Bains :

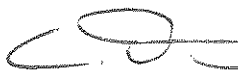
1. proclame élu tacitement Syndic d'Yverdon-les-Bains, depuis le 26 janvier 2014, pour la fin de la législature 2011-2016, Monsieur Jean-Daniel CARRARD, né en 1958, originaire d'Estavayer-le-Lac (FR), dessinateur-architecte, domicilié à Yverdon-les-Bains, chemin du Coteau 5.
2. constate que le scrutin populaire prévu le 8 mars 2015 est annulé en ce qui concerne l'élection du Syndic.

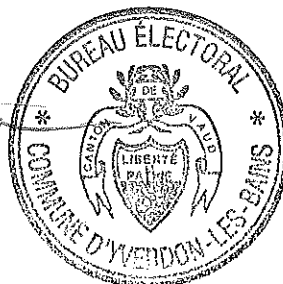
La séance est levée à 14h10.

Un exemplaire du présent procès-verbal est remis à la Préfecture et un affiché au pilier public d'Yverdon-les-Bains, de Gressy et de Sermuz.

**BUREAU ELECTORAL D'YVERDON-LES-BAINS**

Carmen TANNER

  
Présidente



Christine MORLEO

  
Secrétaire